

## **L'INCITATIF QUÉBÉCOIS À L'ÉPARGNE**

***Jusqu'à 3 600 \$ disponibles aux résidents du Québec grâce à l'Incitatif québécois à l'épargne (IQEE).***

***En qualité de ressource, l'office du commerce canadien veille à ce que vous bénéficiiez de tous les programmes de subventions offertes par le gouvernement fédéral et les provinces. Cela englobe le nouvel Incitatif québécois à l'épargne, un programme de subvention à parité proposé par le gouvernement du Québec.***

***Pour être admissible aux subventions votre enfant doit :***

- Être un résident du Québec au 31 décembre de l'année d'imposition
- Être âgé de moins de 18 ans

***L'Incitatif québécois à l'épargne majoré (IQEE-M).***

Des montants additionnels sont offerts aux familles dont le revenu familial total est inférieur à 75 000 \$ Net

***Pour demander l'IQEE de base et l'IQEE majoré***

Vous devez être le parent ayant la garde ou le tuteur légal et le principal responsable de l'enfant.